



**SEGRO**

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## SEGRO Bonneuil/Sucy - Centre de Données

Création d'un datacenter à Bonneuil-sur-Marne et Sucy-  
en-Brie (94)

*Pièce n°0 : Composition du dossier*

Novembre 2024

 **EODD**  
ingénieurs conseils

## Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale

Pièce	Intitulé
<b>Pièce 0</b>	Composition du dossier accompagnant la demande d'autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA n°15964*03
<b>Pièce 1</b>	Note de présentation non technique du projet
<b>Pièce 2</b>	Présentation administrative et technique du projet
<b>Pièce 3</b>	Capacités techniques et financières – <b>Pièce confidentielle</b>
<b>Pièce 4</b>	Éléments relatifs aux installations de production d'électricité
<b>Pièce 5</b>	Étude d'impact sur l'environnement
<b>Pièce 6</b>	Résumé non technique de l'étude d'impact
<b>Pièce 7</b>	Annexes de l'étude d'impact
<b>Pièce 8</b>	Étude de dangers
<b>Pièce 9</b>	Directive IED – Meilleures Techniques Disponibles
<b>Pièce 10</b>	Directive IED – Rapport de base
<b>Pièce 11</b>	Plans réglementaires

## 1. INTERVENANTS

Cette demande d'autorisation environnementale concerne la création et la mise en exploitation d'un datacenter (centre de données informatiques), SEGRO Bonneuil/Sucy - Centre de Données, situé dans la ZAC des Petits Carreaux, au 2 avenue des Myosotis, sur les communes de Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie dans le département du Val-de-Marne (94).

Le projet est porté par la société SEGRO Parc des Petits Carreaux, filiale de la société SEGRO France.

Porteur de projet		<b>SEGRO France</b> 20 rue Brunel 75017 Paris
Consultant environnement		<b>EODD Ingénieurs Conseils</b> 50 rue Albert 75013 Paris
Architecte		<b>Reid Brewin Architectes</b> 22 rue de Palestro 75002 Paris
AMO datacenter		<b>Critical Building</b> 3b rue du Docteur Soubise 92260 Fontenay-aux-Roses
AMO généraliste		<b>NR Conseil</b> 7 rue Parmentier 94140 Alfortville
VRD		<b>HERA</b> 1 rue des Étangs 91590 Baulne
Paysagiste		<b>Lynda Harris</b> 26 bis rue Georges Bouchet 93250 Villemomble
Bureau de contrôle		<b>SOCOTEC</b> 4 rue du Colonel Driant 75001 Paris
Bureau de certification environnementale		<b>ENORKA</b> 6 Rue le Sueur 75116 Paris

## 2. DÉCOUPAGE DU DOSSIER

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale est découpé en plusieurs pièces.

N°	Intitulé de la pièce	Contenu de la pièce
Pièce n°1	<b>Note de présentation non technique du projet</b>	Pièce destinée à faciliter la prise de connaissance par le public des informations spécifiques du projet.
Pièce n°2	<b>Présentation administrative et technique du projet</b>	Pièce destinée à présenter techniquement le projet (détail des activités et du fonctionnement des installations) ainsi que son positionnement administratif et réglementaire (statut ICPE, Loi sur l'Eau, ...).
Pièce n°3	<b>Capacités techniques et financières</b>	Pièce destinée à présenter les capacités techniques et financières du pétitionnaire, lui permettant de conduire son projet dans le respect des réglementations en vigueur, au début, en cours d'exploitation ou en fin de vie de son projet. <b>Cette pièce est confidentielle.</b>
Pièce n°4	<b>Éléments relatifs aux installations de production d'électricité</b>	Pièce destinée à présenter les caractéristiques, la capacité de production, les techniques utilisées, les rendements énergétiques et les durées de fonctionnement de l'installation de production d'électricité.
Pièce n°5	<b>Étude d'impact sur l'environnement</b>	Pièce destinée principalement à dresser l'état initial de l'environnement du site et présenter les incidences prévisibles du projet sur l'environnement et les riverains, en mode de fonctionnement normal, ainsi que les mesures mises en place pour éviter, réduire, voire compenser ces impacts.
Pièce n°6	<b>Résumé non technique de l'étude d'impact</b>	Pièce destinée à synthétiser et à faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact.
Pièce n°7	<b>Annexes de l'étude d'impact</b>	Pièce regroupant les annexes de l'étude d'impact.
Pièce n°8	<b>Étude de dangers</b>	Pièce destinée à présenter les incidences prévisibles du projet sur l'environnement, en mode de fonctionnement anormal (en cas d'accident : déversement accidentel, incendie, explosion), ainsi que les mesures de maîtrise des risques. Pièce comprenant également le résumé non technique de l'étude de dangers et ses annexes.
Pièce n°9	<b>Directive IED – Analyse des MTD</b>	Pièce destinée à positionner le projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) relatives aux grandes installations de combustion (BREF LCP) – pièce liée à la Directive IED.
Pièce n°10	<b>Directive IED – Rapport de base</b>	Pièce destinée à présenter l'état initial de la qualité du sous-sol au droit du site et permettant de faire référence lors de la cessation d'activité – pièce liée à la Directive IED.
Pièce n°11	<b>Plans</b>	Pièce regroupant les plans réglementaires du projet (plans d'ensemble au 200 <sup>e</sup> et plan de situation au 25000 <sup>e</sup> ) ainsi que les plans complémentaires utiles à la compréhension du projet.

### 3. CORRESPONDANCE AVEC LE CERFA N°15964\*03

Éléments demandés au CERFA n°15964*03	Où trouver les éléments dans le dossier ?
---------------------------------------	---

<b>Informations relatives à la demande d'autorisation</b>	
Procédures concernées par l'autorisation environnementale sollicitée	Pièce n°2 En synthèse, voici les procédures concernées par la demande d'autorisation environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation ICPE (dont IED)</li> <li>• Déclaration ICPE</li> <li>• Déclaration Loi sur l'eau</li> <li>• Installation de production d'électricité</li> <li>• Émission de gaz à effet de serre</li> </ul>
Informations générales sur le projet	Pièce n°2
Identification du demandeur	Pièce n°2
Informations obligatoires sur le projet	Pièce n°2, Pièce n°5 et Pièce n°8

<b>Pièces à joindre pour tous les dossiers</b>		
PJ n°1	Plan de situation au 1/25000 <sup>e</sup>	Pièce n°11
PJ n°2	Éléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier	Pièce n°11 + Ensemble des pièces accompagnant la demande
PJ n°3	Justificatif de maîtrise foncière	Pièce n°2
PJ n°4	Étude d'impact	Pièce n°5, accompagnée de la Pièce n°6 (résumé non technique) et de la Pièce n°7 (annexes)
PJ n°5	Étude d'incidence	Non concerné
PJ n°6	Décision de l'examen au cas par cas	Non concerné
PJ n°7	Note de présentation non technique	Pièce n°1
PJ n°8	Proposition de prescriptions (facultatif)	Non concerné

<b>Volet 1 – Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques</b>		
PJ n°9 à 13	Assainissement collectif ou non collectif	Non concerné
PJ n°14 à 18	Barrage	Non concerné
PJ n°19 à 24	Système d'endiguement	Non concerné
PJ n°25 à 28	Plan gestion cours d'eau	Non concerné
PJ n°29 à 33	Installations utilisant l'énergie hydraulique	Non concerné
PJ n°34	Prélèvements d'eau pour l'irrigation	Non concerné
PJ n°35 à 43	Projet Déclaré d'Intérêt Général au titre de la « Loi sur l'Eau »	Non concerné
PJ n°44 à 45	Épandage de boues	Non concerné

Éléments demandés au CERFA n°15964*03	Où trouver les éléments dans le dossier ?
---------------------------------------	---

**Volet 2 – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

<i>Pièces à joindre pour tous les dossiers ICPE</i>		
PJ n°46	Description des procédés de fabrication, des matières mises en œuvre, ...	Pièce n°2
PJ n°47	Description des capacités techniques et financières	Pièce n°3
PJ n°48	Plan d'ensemble au 1/200 <sup>e</sup> (dérogation d'échelle possible)	Pièce n°11
PJ n°49	Étude de dangers	Pièce n°8
<i>Pièces complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet</i>		
PJ n°50	<i>Demande d'établissement de servitudes d'utilité publique</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°51	<i>Origine géographique prévue des déchets</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°52	<i>Compatibilité avec les documents cadres relatifs aux déchets</i>	<i>Non concerné (réalisée à la Pièce n°7)</i>
PJ n°53 à 56	Éléments relatifs aux installations soumises à quotas de Gaz à Effet de Serre	Pièce n°2 et Pièce n°5
PJ n°57 à 59	Justifications des Meilleures Techniques Disponibles et de la rubrique IED principale et Rapport de Base	Pièce n°9 (meilleures techniques disponibles) et Pièce n°10 (rapport de base)
PJ n°60	<i>Montant des garanties financières</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°61	<i>État de pollution des sols dans le cadre d'une modification substantielle</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°62	Avis du propriétaire sur la remise en état	<i>Non concerné car SEGRO est propriétaire</i>
PJ n°63	Avis du Maire ou Président l'EPCI sur la remise en état	Pièce n°2
PJ n°64 à 67	<i>Éléments demandés pour les éoliennes</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°68	<i>Montant des garanties financières</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°69	<i>Projet nécessitant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°70	<i>Plan de gestion des déchets d'extraction</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°71 à 72	Éléments demandés pour les installations de production d'énergie supérieure 20 MW	Pièce n°2, Pièce n°4 et Pièce n°5
PJ n°73 à 76	<i>Éléments demandés pour les carrières de gypse</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°77	<i>Installation de tri mécano-biologique</i>	<i>Non concerné</i>
PJ n°78	<i>Essais d'injection et de soutirage en formation géologique</i>	<i>Non concerné</i>

**Volet 2bis – Enregistrement**

PJ n°79	<i>Analyse de la compatibilité du projet par rapport aux arrêtés ministériels des activités relevant du régime d'enregistrement</i>	<i>Non concerné car pas de rubrique à enregistrement</i>
---------	---	--

Éléments demandés au CERFA n°15964*03		Où trouver les éléments dans le dossier ?
<b>Volet 3 – Autorisation au titre des travaux miniers</b>		
PJ n°80 à 95	Non concerné	
<b>Volet 4 – Modification d'une réserve naturelle</b>		
PJ n°96	Non concerné	
<b>Volet 5 – Modification d'un site classé</b>		
PJ n°97 à 105	Non concerné	
<b>Volet 6 – Dérogation « Espèces et habitats protégés »</b>		
PJ n°106 à 113	Non concerné	
<b>Volet 7 – Dossier agrément OGM</b>		
PJ n°114 à 120	Non concerné	
<b>Volet 8 – Dossier agrément déchets</b>		
PJ n°121	Non concerné	
<b>Volet 9 – Dossier énergie</b>		
PJ n°122	Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité	Pièce n°4
<b>Volet 10 – Autorisation de défrichement</b>		
PJ n°123 à 125	Non concerné	
<b>Volet 11 – Autorisation infrastructures terrestres linéaire de transport</b>		
PJ n°126 à 130	Non concerné	
<b>Volet 12 – Autorisation de porter atteinte aux allées d'arbres et alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique</b>		
PJ n°131 à 138	Non concerné	